

MDXCII. Plessis-du-Parc, 12 mai 1481. A Bourré . . .	32
MDXCIII. Plessis-du-Parc, 13 mai 1481. A la Chambre des comptes . . . . .	33
MDXCIV. Plessis-du-Parc, 13 mai 1481. A Jean de la Driesche . . . . .	35
MDXCV. Plessis-du-Parc, 20 mai 1481. Au seigneur de Bressuire . . . . .	36
MDXCVI. Plessis-du-Parc, 20 mai 1481. A François de Genas, général des finances . . . . .	37
MDXCVII. Plessis-du-Parc, 22 mai 1481. Au bailli d'Amiens . . . . .	38
MDXCVIII. Plessis-du-Parc, 22 mai 1481. Aux habitants d'Amiens . . . . .	40
MDXCIX. Plessis-du-Parc, 23 mai 1481. Au général des finances, François de Genas . . . . .	41
MDC. Viévy, 30 mai 1481. A la république de Florence . .	43
MDCI. Cléry, 1 <sup>er</sup> juin 1481. A la Chambre des comptes d'Angers . . . . .	45
MDCII. Le Puiset, 5 juin 1481. Aux officiers et au parle- ment de Dauphiné . . . . .	46
MDCIII. Dreux, 15 juin 1481. Aux Lyonnais . . . . .	48
MDCIV. Garennes, 16 juin 1481. Aux Lyonnais . . . . .	50
MDCV. Garennes, 17 juin 1481. Aux Lyonnais . . . . .	50
MDCVI. Du 10 au 20 juin 1481. Au seigneur de Hastings .	52
MDCVII. Pont-de-l'Arche, 22 juin 1481. Au président de la Chambre des comptes . . . . .	53
MDCVIII. Chartres, 2 juillet 1481. Aux prévôt des mar- chands, échevins et habitants de Paris. . . . .	55
MDCIX. Plessis-du-Parc, 16 juillet 1481. A Jean de la Driesche, président de la Chambre des comptes . . .	55

MDC.

A LA RÉPUBLIQUE DE FLORENCE (V.).

Viévy, 30 mai 1481.

Surprise tentée par les troupes de Maximilien, duc d'Autriche, sur la ville d'Heesdin, à la faveur d'une prorogation de trêve que ce prince avait lui-même sollicitée. — (Copie du temps. Arch. de Florence, *Lettere esterne*, reg. 4, fol. 164.)

Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, excelsis dominis Florentinis amicissimis nostris salutem. Scribimus ad vos has nostras presentes litteras, ut ex iis manifeste cognoscatis perfidiam Maximiliani, in Austria ducis, qui nobiscum bella gerit. Is diebus preteritis misit ad nos oratores, ut agerent de pace aut de longioribus induciis, ad que cum nos alicere vellet, obtulit se adjuturum opibus et milite exercitum nostrum, quem parabamus in auxilium christiane religionis, et quo facilius de iis agi posset, petiit prorogari

1<sup>er</sup> octobre précédent, « à Jehan Aloys, escuier, » 180 l., pour partie des 300 de ses gages pendant ladite année (Ibid., n° 3), enfin, le 23 août 1481, à Hugues Cot, conseiller et auditeur des comptes « esdiz pais et contez et commis à recevoir les deniers de l'aide » octroyée au roi par les États dudit pays, de payer à M<sup>e</sup> Pierre Du Vivier la somme de 250 l. t. à lui ordonnée par le roi « par maniere de pension et entretenement » pendant l'année commencée le 1<sup>er</sup> octobre 1480. (Ibid., n° 5.) D'après une note moderne, que je trouve sous le n° 6 de ce même dossier des Pièces originales, Tilhart « fit bastir une chapelle en la paroisse de Fourchault de Bourges » et serait mort en 1482, après Pâques; mais nous avons vu plus haut qu'il contresignait encore une lettre que nous trouverons à la date du 24 décembre de cette dernière année. Il testa le 23 janvier 1483. (Bibl. de Provins, ms. 140, Titres du prieuré de Voulton.)

quod christiane reipublice succurrere, prout jam institueramus, non possumus. Data in villa Viavi<sup>1</sup>, die trigesimo maii MCCCCLXXX primo.

MDCI.

A LA CHAMBRE DES COMPTES D'ANGERS (v.).

Cléry, 1<sup>er</sup> juin 1481.

Notification de la remise faite à Pierre Le Bouteiller, receveur ordinaire d'Anjou, de la somme de 2,000 l. sur « la fin et closure de ses comptes des années escheues et passées... » — (Copie du temps. Arch. nat., P. 1334<sup>41</sup>, fol. 41 v<sup>o</sup>.)

De par le roy.

Noz amez et feaulx, nous avons par noz lettres patentes<sup>2</sup> donné et quicté tout ce que Pierre Le Bouteiller, nostre receveur ordinaire d'Anjou, nous peut et pourra devoir par la fin et closture de ses comptes de ladicte recepte des années escheues et passées, ainsi que verrez par icelles, jusques à la somme de II l. t., se tant nous peut devoir, et au dessoubz. Et pour ce que nous voullons qu'il joisse de nostredit don, gardez, commant qu'il soit, que vous luy enterinez nosdictes lettres de don selon leur forme et teneur, sans y faire aucune difficulté, en maniere qu'il n'ait cause d'en retournerz plaintif à nous ; et gardez

1. Viévy, dans la commune de Césarville, canton de Malesherbes, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

2. Ces lettres, en date du Plessis-du-Parc, 16 mai 1481, furent présentées à la Chambre des comptes d'Anjou, le 18 juin 1481, par André Roux, cleric dudit Pierre Le Bouteiller. (Arch. nat., P 1334<sup>41</sup>, fol. 40 v<sup>o</sup>-41.)